

## 165773 - Faut il se souvenir de tous ses péchés au moment de se repentir?

### La question

Celui qui se repente du chirk doit il se rappeler toutes les formes de chirk qu'il a pratiquées pour pouvoir s'en repentir ou une telle idée résulte d'une instigation satanique visant à détourner l'homme de se repentir et d'embrasser l'islam ou faut il se contenter de professer les deux attestations pour se reconvertis?

### La réponse détaillée

Celui qui tombe dans des formes du chirk ou d'autres péchés n'est pas tenu de s'en souvenir en détail car il lui suffit d'être sincère avec Allah Très hauten procédant à un repentir général remplissant toutes les conditions requises pour son exaucement.

Cheikh al-islam Ibn Taymiya dit dans ses al-Fatwa al-koubra (5/281): **«Il suffit que le fidèle croyant procède à un repentir général pour obtenir le pardon de tous ses péchés, même s'il ne précise pas les péchés, à moins que s'oppose à la généralisation un facteur qui nécessite la spécification. Par exemple c'est le cas quand la spécification de certains péchés ne l'empêcherait de continuer de les commettre en raison d'une forte volonté de les perpéter ou sa croyance qu'ils constituent de bonnes choses et non de mauvaises choses. Les péchés qu'il ne cesserait pas, même s'il les mentionnait précisément, ne sont pas concernés par le repentir. Quant à ceux qu'il cesserait même s'ils ne s'en souviennent pas au moment de se repentir, celui, formulé en termes généraux, les engloberait.»**

L'imam Ibn al-Qayyim dit dans Madaridj as-Salikine (1/283) : «S'empresser à se repentir des péchés est une obligation immédiate qu'il n'est pas permis de retarder. Celui qui le retarde commet un acte de désobéissance envers Allah. S'il se repent d'un péché, il lui restera de se repentir d'un autre consistant à retarder son repentir. Ceci vient rarement à l'esprit de celui qui veut se repentir. Bien plus, il croit que dès qu'il se repent d'un péché, il en est quitte. Or il doit se repentir d'avoir retardé le repentir. Seul un repentir général portant sur les péchés connus et les péchés non connus peut permettre au fidèle de sortir de cette situation. En effet, les péchés que

le fidèle croyant ne connaît pas sont plus nombreux ceux qu'il connaît . Le fait de les ignorer ne l'en décharge pas, si tant est qu'il est en mesure de les connaître. Car il reste en état de désobéissance à Allah du fait de son abandon de la recherche du savoir et son application. Sa désobéissance envers Allah est plus grave que celle des autres.

On lit dans le Sahih d'Ibn Hibban que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «**Le chirk commis par des membres de cette communauté est plus subtil que la marche de la fourmi..»** – Abou Baker dit : comment en échapper alors?- il dit : c'est en disant: Monseigneur! Je te demande de me protéger contre le fait de te donner un associé sciemment. Je Te demande de me pardonner ce que je fais sans le savoir.» Voilà une demande de pardon portant sur des choses qu'Allah connaît et que le fidèle serviteur ignore.

Il est rapporté dans le Sahih que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) disait au cours de sa prière: Monseigneur! Pardonne moi ma faute et les actes que je commets par ignorance, les excès dans lesquels je verse dans mes affaires, ce que vous savez mieux que moi. Monseigneur! Pardonnez moi ce que j'ai déjà fait et ce que je vais faire, les actes secrets et les actes publics, notamment ce que vous savez mieux que moi. Tu es mon Seigneur! Il n'y a pas de divinité en dehors de Toi.» On trouve dans un autre hadith: «**Monseigneur! Pardonne moi tous mes péchés, les subtils comme les évidents, ce qui est commis par erreur comme ce qui est commis délibérément, ce qui est caché comme ce qui est manifeste, les premiers comme les derniers.**» Cette généralisation et cette globalisation s'appliquent aux péchés du fidèle croyants connus ou pas.»

Allah le sait mieux.